

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, M. Stéphane FAURE-HUDRY, Mme Élixa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 7 novembre 2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : M. Rodolphe PALACIOS, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--==oo0oo==--

N° 2024/136 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

M. le Maire rappelle que le budget de la commune est élaboré et exécuté annuellement sur l'année civile. Il indique que toutefois des décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour venir actualiser le budget Primitif, acte par nature prévisionnel, afin de tenir compte des aléas économiques et financiers.

1°) En recettes d'investissement :

- des inscriptions complémentaires permettent de prendre en compte des nouvelles subventions (podium mobile, parking du Chamois, plan forêt) pour un total de 159 316 €,
- des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de tenir compte des écritures déjà réalisées (FCTVA, DGD négatif sur un lot de la Voie verte),
- il convient, par soucis de sincérité, de réduire de 200 000,00€ les recettes estimées de taxe d'aménagement ; la réforme du mode de perception pénalisant les collectivités,
- des écritures d'ordre permettant de régulariser l'intégration des travaux de vidéoprotection ainsi que la subvention perçue, pour un montant de 177 082,91 €.

2°) En dépenses d'investissement :

- des économies ou des moins-values sur les opérations permettent de réduire les dépenses pour un montant total de 286 735,00€ (podium mobile, rénovation rugby, éclairage tir à l'arc, bâches eaux pluviales, étude gymnase boulodrome, travaux d'installation des panneaux photovoltaïques au gymnase de La Curiaz pour ne laisser que la maîtrise d'œuvre cette année),
- un montant de 328 280,00€ est à ajouter à l'opération « parking du Chamois » suite à la signature des marchés,

- des opérations qui avaient été prévues au budget Primitif au chapitre des acquisitions notamment en VEFA, doivent être imputées sur le chapitre des travaux (ilot Rousseau et parking du Chamois).

La section d'investissement est équilibrée grâce à un virement complémentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 50 229,00€.

3°) En recettes de fonctionnement :

- il convient par soucis de sincérité de réduire de 50 000,00€ les recettes estimées de taxe additionnelle des droits de mutation ; la crise immobilière engendrant moins de transactions que prévues,
- la notification de la DSR est de 28 628,00€ ; supérieure aux prévisions,
- les annulations de mandats sur exercices antérieures s'élèvent à 2 500,00€,
- le Fonds Fournier destiné à la forêt école, pour 25 000 €, sera reversé en subvention de fonctionnement à l'Écomusée,
- les remboursements des assurances sur le sinistre incendie du CTM permettront de couvrir l'opération de décontamination du bâtiment pour 55 000,00€.

4°) En dépenses de fonctionnement :

- la notification du FPIC est de 93 633,00€ ; inférieure aux prévisions,
- il convient d'ajuster les crédits nécessaires au paiement des intérêts d'emprunt suite à la mobilisation de tirages pour faire face aux besoins de trésorerie (intérêts payés au jour le jour sur l'indice Euro short-term rate (€STR)), pour 8 000,00€,
- il est nécessaire de prévoir un complément de crédits afin de prendre en compte les créances irrécouvrables qui seront proposées par le Trésorier, pour 7 400,00 €, ainsi qu'un complément à inscrire dans la masse salariale pour financer la prime du pouvoir d'achat et l'indemnité de résidence qui n'avaient pas été prévues au budget, pour 45 000,00 €,
- une subvention d'équilibre complémentaire en faveur du budget du CCAS qui doit faire face aux mêmes éléments d'augmentation de la masse salariale, est à inscrire pour 13 500,00€.

La section de fonctionnement est équilibrée grâce à la baisse de la facture énergétique, (- 49 368 €) pour un montant de 49 368,00€.

Chapitre	Imputation	Libellé	Investissement dépenses	Investissement recettes
13	1313-023-081	Subvention Depart -Podium Mobile		40 000,00 €
13	1311-515-573	DETR - Parking du Chamois		106 316,00 €
13	1323-54-054	Subvention Plan forêt		13 000,00 €
10	10222-01-001	FCTVA		30 000,00 €
23	2315-87-576	DGD négatif solde voie verte du Fier - Lot 1 VRD		7 000,00 €
10	10226-01-001	Taxe d'aménagement		-200 000,00 €
10	10226-01-001	Taxe d'aménagement - Régularisation trop perçu	5 000,00 €	
21	21318-515-543	Ilôt Rousseau - Changement imputation prévision BP	-2 079 680,00 €	
23	2313-442-543	Ilôt Rousseau MSP - Changement imputation sur réalisé	1 376 092,00 €	
23	2315-515-543	Ilôt Rousseau Parking - Changement imputation sur réalisé	703 588,00 €	
21	2111-515-573	Parking du Chamois - Changement imputation prévision BP	-512 900,00 €	
23	2315-515-573	Parking du Chamois - Changement imputation sur réalisé	512 900,00 €	
23	2315-515-573	Parking du Chamois - Réajustement prévisions	328 280,00 €	
041	2152-515-003	Intégration travaux réceptionnés vidéoprotection	177 082,91 €	
041	1313-515-003	Intégration subvention CD74 vidéoprotection		63 297,15 €
041	238-515-003	Neutralisation des avances vidéoprotection		113 785,76 €
21	21828-023-081	Podium mobile	-40 000,00 €	
21	2128-322-122	Rénovation terrain de rugby	-4 000,00 €	
21	21318-321-504	Rampe tir à l'arc	-5 400,00 €	
21	2152-510-527	Bâche eaux pluviales	-30 000,00 €	
20	2031-281-636	AMO Restructuration restaurant scolaire	-25 000,00 €	
20	2031-321-504	Etude Gymnase - Boulodrome	-50 000,00 €	
23	2313-758-166	Gymnase La Curiaz - panneaux photovoltaïques	-132 335,00 €	
021	021-01-001	Virement de la section de fonctionnement pour équilibre		50 229,00 €
		TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	223 627,91 €	223 627,91 €



Chapitre	Imputation	Libellé	Fonctionnement dépenses	Fonctionnement recettes
66	66111-01-001	Intérêts au J le J sur tirages nouvel emprunt (phase de mobilisation)	8 000,00 €	
014	7392221-01-001	Régularisation prévisions FPIC	-93 633,00 €	
731	73123-01-001	Taxe- Droits de mutation - Régularisation des prévisions		-50 000,00 €
74	741121-01-001	Dotation de Solidarité Rurale - Régularisation des prévisions		28 628,00 €
77	773-01-001	Mandats annulés sur exercices antérieurs		2 500,00 €
011	60612-512-003-1	Factures d'électricité inférieures au budget prévu	-49 368,00 €	
012	64111-020-002	Masse salariale : indemnité résidence + prime pouvoir d'achat	45 000,00 €	
65	657363-420-025	Subvention de fonctionnement au CCAS (complément)	13 500,00 €	
011	6283-510-003	Décontamination bâtiment et véhicules sinistre incendie CTM	55 000,00 €	
75	75888-510-003	Remboursement assurance sinistre incendie CTM		55 000,00 €
75	756-314-022-3	Mécénat Fonds Fournier forêt-école		25 000,00 €
65	65748-314-022-3	Subvention de fonctionnement forêt-école à Thônes Patrimoine Culture	25 000,00 €	
65	6541-01-001	Régularisation suite état des non-valeurs du Trésorier	7 400,00 €	
023	023-01-001	Virement à la section d'investissement pour équilibre	50 229,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			61 128,00 €	61 128,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
 par vote à main levée **POUR** : 18
ABSTENTION : 7 (R. RODRIGUES, M. CATON, C. RODRIGUES, C. DUTEIL,
 F. VAILLANT, G. POURROY SOLARI, R. FRADIN)

- **APPROUVE** les inscriptions budgétaires de la décision modificative n°3 du budget Principal telles qu'elles sont retranscrites dans le tableau ci-dessus, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement à 223 627,91 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à 61 128,00 €.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 18 novembre 2024

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Le secrétaire de séance

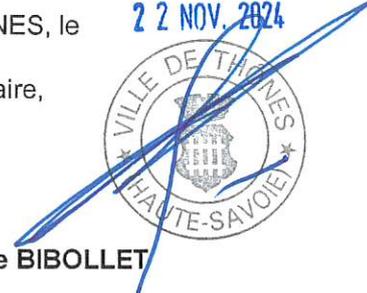

 Pierre BIBOLLET


 Rodolphe PALACIOS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
 TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **22 NOV. 2024** ET
 PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **22 NOV. 2024**

THÔNES, le **22 NOV. 2024**

Le Maire,


 Pierre BIBOLLET